



## **ACCORD-CADRE**

**ENTRE**

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**ET**

**LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF)**

Entre les soussignés :

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,  
La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
d'une part,

La présidente du MEDEF,  
d'autre part,



## **Exposé des Motifs**

### **Considérant**

- que l'éducation et la formation tout au long de la vie sont le fer de lance de la stratégie de Lisbonne, qui s'est fixée pour objectif de développer en Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive,
- que l'éducation et la formation tout au long de la vie sont des leviers de promotion sociale pour tous et de compétitivité pour les entreprises,
- que l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes sont des priorités du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du MEDEF,
- la volonté des parties d'apporter des solutions pragmatiques aux difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes dans leur choix d'orientation, leur parcours de formation, jusqu'à leur insertion professionnelle,
- que les universités se voient confier de nouvelles missions par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités,
- que le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaitent renforcer leur coopération avec le monde professionnel pour installer durablement des passerelles entre le monde de l'éducation et le monde économique,
- le bilan positif des actions conduites auprès des publics scolaires et universitaires portant sur le renforcement des liens entre les établissements scolaires et les entreprises, et sur le rapprochement des universités et du monde économique.

### **Les signataires conviennent ce qui suit :**

#### **Titre I : Développer des actions avec les publics scolaires**

##### **Article 1 : Objectif poursuivi**

Les parties signataires souhaitent promouvoir et renforcer des actions conduites en faveur des jeunes destinées à favoriser une meilleure information, orientation, formation tout au long de leur cursus scolaire, puis dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'une insertion durable dans la vie active.

##### **Article 2 : Actions en direction des élèves de l'enseignement secondaire**

- Faciliter l'information pour une meilleure orientation des collégiens et des lycéens (forums, rencontres avec des professionnels...), notamment dans le cadre du dispositif de « l'orientation active » par :
  - la généralisation dans tous les collèges et lycées des opérations conduites dans le cadre de la Semaine Ecole-Entreprise autour de la connaissance du monde professionnel,
  - l'organisation de partenariats du type « une classe en entreprise »,



- l'intégration de la découverte professionnelle (DP3) comme un élément clé du parcours de découverte des métiers et des formations dans l'esprit du Tour de France de la DP3.
- Développer l'esprit d'entreprendre, notamment par l'implantation de mini-entreprises dans les collèges et dans les lycées.
- Prendre en compte les attentes du monde économique dans le cadre de la réforme du lycée, notamment sur les options de sciences économiques et sociales, d'économie appliquée et gestion.
- Accompagner la rénovation de l'enseignement professionnel et de l'enseignement technologique.

### **Article 3 : Moyens déployés**

Pour mettre en œuvre sur le terrain les actions figurant à l'article 2 :

- le ministère de l'éducation nationale mobilisera les chefs d'établissement et les personnels éducatifs,
- le MEDEF mobilisera l'ensemble de son réseau (MEDEF territoriaux et fédérations professionnelles) ainsi que les membres du comité de pilotage national de la DP3 et ceux du comité de pilotage de la Semaine Ecole-Entreprise.

Pour conduire ces actions, les signataires encouragent toute initiative de leurs réseaux aux plans national, régional et local.

## **Titre II : Accompagner le rapprochement entre les universités et le monde économique**

### **Article 4 : Objectif poursuivi**

Accompagner la mutation des universités, travailler dans un esprit partenarial afin de parvenir à relever conjointement les défis de la formation, de la recherche, de l'innovation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

### **Article 5 : Actions en direction des étudiants**

- Favoriser l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, notamment par :
  - l'implication de chefs d'entreprise et d'organisations professionnelles dans les activités développées par les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP),
  - la multiplication d'actions d'information sur l'emploi, les perspectives, les secteurs d'activité et les métiers qui recrutent,
  - le développement du programme « viviers méconnus »,
  - le développement des actions destinées à des étudiants de filières généralistes de lettres, de sciences humaines et sociales du type « opération Phénix »,
  - l'appui au développement des actions conduites par l'association «Nos Quartiers ont des Talents» afin d'aider les jeunes diplômés issus des quartiers sensibles à décrocher des entretiens d'embauche et à trouver un emploi,



- la poursuite et le déploiement de l'opération « Pourquoi se priver des docteurs ? » en région et, d'une manière plus générale, la promotion de la campagne de la formation par la recherche et celle des actions d'information sur le développement des missions des doctorants en entreprise dans le cadre des contrats doctoraux et des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE).
- Permettre aux établissements d'enseignement supérieur de se doter d'outils et d'élaborer des projets d'actions destinés à mieux faire connaître l'entreprise aux étudiants en proposant :
- un référentiel de formation à la connaissance de l'entreprise destiné aux étudiants de L3 et de Master 2 des filières généralistes afin de faciliter leur insertion dans l'entreprise,
  - un référentiel de formation visant à développer l'entrepreneuriat chez les étudiants,
  - un référentiel de formation aux notions d'intelligence économique.

#### **Article 6 : Actions en direction des acteurs de la communauté éducative des universités**

- Favoriser l'implication des acteurs du monde économique dans la mise en œuvre de la loi sur les libertés et responsabilités des universités afin de contribuer notamment au développement de l'économie de la connaissance par :
- l'échange d'expériences entre les représentants des entreprises au sein des Conseils d'administration des universités et l'ensemble des administrateurs,
  - la participation à la professionnalisation des formations en incitant des professionnels d'entreprises à dispenser des enseignements, en mobilisant les entreprises pour accueillir les étudiants en stage ou en formation en alternance, à s'investir dans les conseils de perfectionnement des formations universitaires,
  - l'appui au développement des fondations universitaires et partenariales,
  - la participation au développement des pôles de compétitivité et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).
- Participer à des journées d'information auprès des enseignants, sur la connaissance des métiers actuels et futurs afin de les accompagner dans leur mission d'information et de conseil en matière d'orientation. Favoriser l'immersion, l'observation, la rencontre avec des professionnels.

### **Titre III : Renforcer les passerelles entre les enseignants et les entreprises**

#### **Article 7 : Objectif poursuivi**

Le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le MEDEF souhaitent impulser une meilleure connaissance réciproque entre les enseignants et les entreprises, afin de faciliter le rôle d'information et d'orientation que les enseignants tiennent auprès des jeunes et de favoriser une meilleure connaissance du monde professionnel et de l'environnement économique.



## **Article 8 : Actions en direction des enseignants**

- Favoriser sur le territoire des dispositifs réunissant les acteurs des mondes économiques et éducatifs au sein des bassins de formation comme, par exemple, « les comités locaux école entreprise » (CLEE) comme cela existe déjà dans plusieurs académies.
- Développer des rencontres conviviales du type « les boss invitent les profs » dans toutes les régions pour tous les enseignants, quels que soient leur discipline et leur niveau d'enseignement, ainsi que les personnes en charge de l'encadrement (proviseurs, principaux...) et les personnes en charge de l'orientation. Elargir ces rencontres aux présidents, vice-présidents, enseignants des universités, ainsi qu'aux directeurs de laboratoire de recherche.
- Promouvoir et faciliter la connaissance de l'entreprise pour les futurs enseignants notamment par l'itinéraire « découverte de l'entreprise », les opérations « vis ma vie », la formation des personnels d'encadrement en lien avec l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale (ESEN).
- Monter des actions d'information et de présentation des métiers auprès des enseignants et des conseillers d'orientation.
- Concevoir et réaliser des outils pédagogiques en commun : alimenter la mallette [www.challenge-education-entreprise.fr](http://www.challenge-education-entreprise.fr), rédiger des documents ainsi que tous supports présentant l'entreprise aux jeunes et aux enseignants.

## **Titre IV : Dispositif de mise en œuvre de l'accord-cadre**

### **Article 9 : Extension à d'autres partenaires**

Les signataires conviennent d'associer à la mise en œuvre du présent accord-cadre les organisations professionnelles qui souhaitent contribuer à la réalisation de tout ou partie des actions.

### **Article 10 : Comité de pilotage**

Un comité de pilotage du présent accord cadre est créé. Il est composé de représentants du ministère de l'éducation nationale, du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du MEDEF.

Ce comité se réunira au moins une fois par an et l'ordre du jour en sera défini conjointement.

### **Article 11 : Suivi des actions**

Les actions du présent accord-cadre, précisées par les fiches figurant en annexe, seront développées et formalisées au niveau national, régional et local selon des modalités appropriées aux territoires concernés.

Les chargés de mission école-entreprise, les correspondants académiques pour l'enseignement supérieur, les MEDEF territoriaux et les fédérations professionnelles, seront les porteurs des actions mises en œuvre sur le terrain.



### **Article 12 : Evaluation des actions**

Les partenaires conviennent de mettre en place une évaluation des actions fondée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer, notamment, l'impact des actions et les avancées réalisées.

En fonction des résultats obtenus et des objectifs poursuivis, des actions pourront être adaptées ou ajoutées.

### **Article 13 : Communication**

Les signataires conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application du présent accord-cadre.

Ils se tiennent mutuellement informés des projets de communication pouvant entrer dans le champ de l'accord.

Ils seront associés et participeront notamment au forum annuel organisé par le MEDEF visant à promouvoir les actions conjointes conduites dans le cadre du challenge éducation-entreprise.

### **Article 14 : Durée de l'accord**

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans.

Fait à Paris le 22 juin 2010

Le ministre de l'Éducation nationale,  
Porte-parole du Gouvernement  
Luc Chatel

La ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche  
Valérie Pécresse

La présidente du MEDEF  
Laurence Parisot

Les fédérations professionnelles intéressées peuvent s'associer au présent accord-cadre.



## « Les Boss invitent les Profs »

### De quoi s'agit-il ?

Des chefs d'entreprise invitent des enseignants à déjeuner pour échanger sur leurs métiers respectifs, les satisfactions qu'ils éprouvent et les difficultés qu'ils rencontrent.

Cet échange informel permet notamment de dépasser les idées reçues sur les métiers d'enseignant et de chef d'entreprise et d'échanger sur ce que pensent les élèves et leurs parents de l'orientation et de leur avenir.

L'opération a été lancée en 2006 par un groupe de chefs d'entreprise alsaciens pour rapprocher le monde économique et le monde de l'éducation. Elle s'adresse en priorité aux enseignants qui accompagnent les jeunes dans la définition de leur projet professionnel.

Ces actions conviviales sont simples à programmer et permettent de nouer des relations de confiance entre les différents acteurs.

### Chiffres clés

- 1 552 rencontres recensées en 2008.
- 2 020 rencontres recensées en 2009.

### Perspectives

Fort de l'expérience réussie des rencontres « Les boss invitent les profs » avec des enseignants de collèges et de lycées, l'intention est de démultiplier très largement ces opérations sur l'ensemble du territoire et de les proposer aux personnes en charge de l'encadrement à l'Education Nationale, à celles en charge de l'orientation et d'élargir ces rencontres aux présidents, vice-présidents, enseignants des universités ainsi qu'aux directeurs de laboratoires de recherche.

Juin 2010





## Stages en entreprise des enseignants et des futurs enseignants

### De quoi s'agit-il ?

- Faire découvrir l'entreprise aux futurs enseignants et aux enseignants, premiers prescripteurs d'orientation.
- Nouer des liens entre les IUFM, les Universités et le tissu économique local.
- Mobiliser les entreprises pour offrir à ces publics des stages propices aux découvertes mutuelles et constructives, sur la base d'un « itinéraire de découverte de l'entreprise » élaboré en liaison avec l'Institut de l'Entreprise.

### Chiffres clés

- 20 opérations concernant les futurs enseignants ont d'ores et déjà eu lieu.
- Plus de 650 futurs enseignants ont été concernés sur l'année 2008.
- Près de 830 futurs enseignants ont été associés à ces manifestations en 2009.

### Perspectives

Prenant en compte les évolutions de la formation des futurs enseignants, les stages de découverte pourront être complétés par d'autres initiatives (jeu de simulation « Voyage au cœur de l'entreprise ») et concerner aussi les enseignants en activité ou les cadres de l'éducation nationale, ainsi que les conseillers d'orientation.

Juin 2010





## Jeu de simulation « Voyage au cœur de l'entreprise »

### De quoi s'agit-il ?

Afin de familiariser le plus grand nombre d'étudiants, d'enseignants et de futurs enseignants aux grands principes de fonctionnement d'une entreprise, la commission Nouvelles générations du MEDEF a considéré que les jeux d'entreprise étaient des outils pédagogiques à privilégier. Elle a décidé d'élaborer un jeu de simulation qui a pour finalité de sensibiliser en une demi-journée les étudiants et les futurs enseignants à l'entreprise et à son environnement.

Il s'agit avant tout de faire comprendre ce qu'entreprendre signifie, de démystifier l'entreprise et de mettre en avant son rôle et sa contribution dans la société, grâce à une simulation ludique de l'activité d'une PME.

### Chiffres clés

- En 2009, 6 tests réalisés et une formation de formateurs assurée.

### Perspectives

Diffuser le jeu au sein des Universités (Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle /BAIP, IUT, IAE...)

Juin 2010





## « Semaine Ecole-Entreprise »

### De quoi s'agit-il ?

Lancée en 2000, la Semaine Ecole-Entreprise fédère de nombreuses initiatives de rapprochement entre l'école et l'entreprise : forums, visites d'entreprises, interventions d'entreprises au sein des classes, opérations « les boss invitent les profs », « vis ma vie », quizz, concours, DP3...

### Chiffres clés

En 2009 :

- 19 000 enseignants.
- 5 600 établissements d'enseignement.
- 180 000 élèves.
- 10 800 entreprises.

### Perspectives

Poursuivre le déploiement de la Semaine Ecole-Entreprise dans les collèges et les Lycées en la recentrant sur quelques actions phares : quizz, « Les boss invitent les profs », concours, évolution de la DP3 vers le parcours de découverte des métiers et des formations.

Juin 2010





## Découverte Professionnelle 3 heures (DP3)

### De quoi s'agit-il ?

La découverte professionnelle 3 heures en classe de 3<sup>ème</sup> (DP3), mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire d'enseignants, répond à trois objectifs : permettre aux collégiens de découvrir les métiers et les activités professionnelles, les organisations dont les entreprises, les formations qui mènent aux différents métiers.

L'action du MEDEF a permis :

- d'élaborer une convention nationale, signée le 23 novembre 2007, associant les fédérations de parents d'élèves, 40 organisations économiques, professionnelles et interprofessionnelles et le ministère de l'éducation nationale,
- de décliner la convention dans chaque région en associant les acteurs locaux,
- de mobiliser des chefs d'entreprise en appui de l'animation de la DP3 pour accompagner les enseignants qui le souhaitent,
- de mettre en place des outils accessibles dans la mallette numérique du challenge ([www.challenge-education-entreprise.fr](http://www.challenge-education-entreprise.fr)), notamment pour les enseignants en charge de la DP3 en appui à l'animation de leurs cours.

« La DP3 ? C'est ce qui a été inventé de plus intelligent au collège depuis 30 ans, en matière d'espace pédagogique ouvert sur la société civile et l'éducation au choix » (rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale sur la DP3 / 2009).

### Chiffres clés

- 16 étapes du Tour de France de la DP3 réalisées fin 2009.
- 2 190 établissements impliqués en 2005, 5 310 en 2008, 5419 en 2009.
- 38 653 élèves inscrits à la rentrée 2005, 84 376 à la rentrée 2008, 86 945 à la rentrée 2009.

### Perspectives

- Faire vivre les conventions sur la DP3 en région et proposer des axes de progrès dans le cadre d'un suivi annuel.
- Intensifier et diversifier les partenariats pour que ce dispositif continue à monter en puissance et l'intégrer dans le nouveau parcours de découverte des métiers et des formations (de la 5<sup>ème</sup> à l'enseignement supérieur).
- Favoriser le parrainage d'établissements scolaires par des chefs d'entreprise.



Juin 2010



## « Les mini-entreprises »

### De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre scolaire, des élèves volontaires conçoivent, réalisent, vendent un produit ou un service en créant une mini-entreprise qui fonctionne comme une véritable entreprise.

Le suivi des équipes de jeunes est réalisé à la fois par des enseignants et par des professionnels issus du monde de l'entreprise qui leur font part de leurs expériences.

Les mini-entreprises se démultiplient dans les établissements, en lien avec l'Association Entreprendre pour Apprendre (EPA), et deviennent de vrais outils pédagogiques pour les enseignants qui veulent faire connaître et comprendre à leurs élèves de manière ludique et pratique le monde de l'entreprise, notamment la diversité des fonctions.

### Chiffres clés

- Plus de 478 mini-entreprises sont actives en 2009-2010.
- La progression est de + 28 % par rapport à l'année précédente.
- Elles concernent plus de 9 000 élèves.

### Perspectives

Grâce à un partenariat avec l'association « Entreprendre pour Apprendre », l'objectif est de promouvoir et développer des projets de mini-entreprises auprès des publics scolaires, en particulier des classes de 3<sup>ème</sup> de l'option DP3 ainsi que des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Dès 2010, un développement dans l'enseignement supérieur pourrait être envisagé.

Juin 2010





## « Viviers méconnus »

### De quoi s'agit-il ?

Chaque année, 100 000 jeunes de filières généralistes sortent du système universitaire avec un diplôme BAC +3 à BAC + 5 dans une spécialité non demandée par les entreprises. L'objectif est de donner aux entreprises les clés pour identifier parmi eux les talents dont elles ont besoin en les invitant à réviser leurs critères de recrutement pour s'intéresser au potentiel des candidats et pas seulement à leurs compétences immédiates. Il s'agit aussi d'aider les jeunes concernés à faire valoir leurs talents.

Partenaire : l'AFIJ (Association pour favoriser l'insertion des jeunes diplômés)

### Chiffres clés

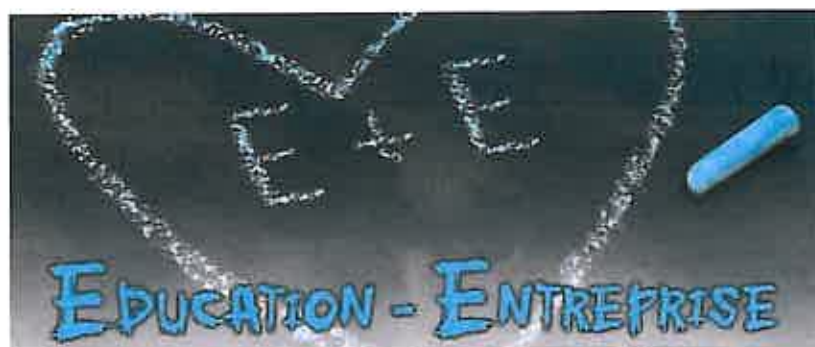
- 93 % des recruteurs ayant fait appel aux viviers méconnus se déclarent satisfaits de l'intégration de ces nouveaux salariés (source : étude MEDEF/AFIJ - 2008).
- 3 000 exemplaires du rapport « Viviers méconnus » diffusés à fin 2009.

### Perspectives

- Interventions en région pour aider les entreprises à recruter des profils atypiques et pour inciter les universités à travailler avec les entreprises sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des filières généralistes.
- Organisation avec l'AFIJ de forums de l'emploi dans les universités, à destination des jeunes des filières généralistes et des recruteurs.

Juin 2010





## Opération Phénix

### De quoi s'agit-il ?

Phénix est un dispositif expérimental innovant destiné à favoriser le recrutement de jeunes diplômés (Master 2) de filières universitaires générales. Recruté en contrat à durée indéterminée, le jeune diplômé bénéficie d'une formation spécifique prise en charge par les entreprises.

Ce dispositif a été créé en février 2007 à l'initiative de PriceWaterhouseCoopers dans le cadre de la commission Dialogue économique du MEDEF par 7 entreprises, l'Université de Marne-la-Vallée et la Confédération Etudiante.

L'opération Phénix a également été mise en place à Lyon.

### Chiffres-clés

- En 2007, 7 entreprises (AXA, Coca-Cola Entreprise, HSBC, PricewaterhouseCoopers, Renault, Siemens et Société Générale), 5 universités (Université de Marne-la-Vallée, Paris I, Paris III, Paris IV et Paris XII) - 160 étudiants candidats, 35 recrutements.
- En 2008, 10 entreprises (les précédentes, plus L'Oréal, Randstad et Thales), 7 universités (les mêmes qu'en 2007, plus Paris VII et l'Université de Cergy-Pontoise) - 575 candidats, 36 recrutements.
- En 2009, 9 recruteurs (AXA, Coca-Cola Entreprise, HSBC, PricewaterhouseCoopers, Renault, Société Générale, Danone, L'Oréal, Marine Nationale) - 8 universités (Paris I, Paris III, Paris IV, Paris V, Paris VII, Paris XII, Université de Cergy-Pontoise et Université de Paris-Est Marne-la-Vallée) - 312 candidats, 22 recrutements.

### Perspectives

- Déployer Phénix dans d'autres régions et renforcer le dispositif en région parisienne.
- Participer à l'élaboration d'un référentiel de formation à la connaissance de l'entreprise destiné aux étudiants de L3 et de Master 2 des filières généralistes afin de faciliter leur insertion dans l'entreprise.

Juin 2010





## « Nos quartiers ont des talents »

### De quoi s'agit-il ?

L'association «Nos quartiers ont des talents» a été initiée par le MEDEF 93 Ouest, suite au constat que les jeunes diplômés issus des quartiers sensibles avaient plus de difficultés à décrocher des entretiens d'embauche et par conséquent à trouver un emploi. Elle vise à accompagner vers l'emploi les jeunes diplômés Bac + 4 et au-delà, issus de ces quartiers. L'association couvre désormais l'ensemble de l'Île de France, les régions Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Elle met en œuvre des actions concrètes qui permettent de favoriser l'égalité des chances. Chaque jeune est accompagné par un parrain (cadre dirigeant d'entreprise ou chef d'entreprise) qui l'aide dans ses démarches de recherche d'emploi.

### Chiffres clés

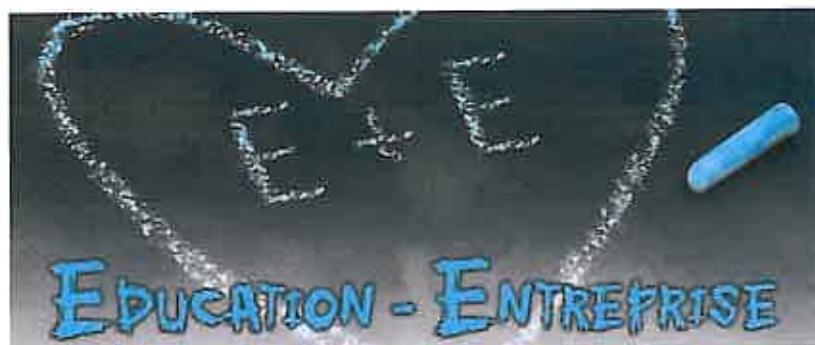
- 4 500 jeunes diplômés suivis entre 2006 et 2009 sur l'ensemble de l'Île de France.
- 2 500 recrutés au sein des entreprises partenaires, soit 60 % de recrutement après 6 mois d'inscription.
- 1 700 parrains, cadres et chefs d'entreprises mobilisés dans 50 secteurs d'activités différents.
- 500 entreprises et 4 fédérations professionnelles partenaires : Syntec Informatique, l'Association des Sociétés Financières (ASF), la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), l'Union des Industries Chimiques (UIC).
- CVthèque de plus de 2 000 profils actifs consultables 24h/24 par les recruteurs des entreprises adhérentes.
- Extranet pour l'animation et le développement du réseau du Club des Parrains.

### Perspectives

- 2 000 parrains dès 2010.
- Déployer Nos quartiers ont des talents dans les régions intéressées.
- Participer à l'organisation des Rencontres Nationales de « Nos Quartiers ont des Talents » (23-24 novembre 2010) : plusieurs milliers d'étudiants.

Juin 2010





## « Pourquoi se priver des docteurs »

### De quoi s'agit-il ?

Les entreprises, notamment les PME, connaissent peu les compétences des docteurs et le contenu des formations délivrées par les Ecoles Doctorales.

C'est pourquoi l'opération « Pourquoi se priver des docteurs ? » a été lancée par le MEDEF et l'Association Bernard Gregory (ABG) en novembre 2007. Elle a pour objectif de promouvoir les docteurs, les doctorants et les écoles doctorales auprès du monde économique. Elle s'appuie notamment sur l'organisation de forums Ecoles Doctorales-Entreprises en région et sur le développement de supports de communication ciblés à destination des entreprises.

### Chiffres clés

- Lancement de l'opération en novembre 2007 à Paris au MEDEF : 500 participants.
- Forums Entreprises-Ecoles doctorales en région :
- Octobre 2008 à Lille (Ecoles doctorales Lille Nord-Pas-de-Calais – MEDEF Lille Métropole) : 150 participants.
  - Décembre 2008 à Marseille (Région PACA – Collège doctoral d'Aix-Marseille Université – UPE 13) : 300 participants.
  - Mars 2009 à Paris Est (Ecoles doctorales de l'Université Paris-Est Marne-la Vallée- MEDEF de l'Est parisien) : 150 participants.
  - Juillet 2009 à Nantes (Ecoles doctorales du PRES Université Nantes-Angers-Le Mans – MEDEF Pays de la Loire) : 200 participants.
  - Septembre 2009 à Toulouse (Collège doctoral de l'Université de Toulouse - MEDEF Midi Pyrénées) : 300 participants.
  - Mars 2010 à Montpellier (maison des écoles doctorales - MEDEF Languedoc-Roussillon) : 300 participants.

### Perspectives

Déployer cette opération dans de nouvelles régions. Créer un espace d'information et de contacts docteurs - écoles doctorales - entreprise sur le net. Développer les conventions CIFRE et les doctorants-conseils.

Juin 2010





## Fondations universitaires et partenariales

### De quoi s'agit-il ?

Instaurées par la loi sur les libertés et responsabilités des universités (août 2007), les fondations universitaires et partenariales permettent de pérenniser et de donner un cadre institutionnel aux relations entre les universités et les entreprises qui y trouvent un espace de développement de leurs projets communs. Ce sont des outils de dynamisation des échanges et des projets.

### Chiffres clés

- 31 fondations créées et 32 projets en cours en juin 2010.
- 55 universités concernées.
- 35 M€ de fonds levés à fin 2009 (hors Toulouse School of Economics).

### Perspectives

- Susciter la création d'autres fondations universitaires et partenariales et accompagner leur développement.
- Favoriser la dotation en capital de ces fondations, notamment dans le cadre du « grand emprunt ».
- Créer une dynamique entrepreneuriale en associant des entreprises locales aux fondations.

Juin 2010

